

ARRÊTÉ DU MAIRE

B.P. 67

☎ : 03.20.79.44.70

📠 : 03.20.79.57.59

N° 351/19

Le Maire de la ville de Cysoing ;

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – quatrième et huitième partie (signalisation de prescription et signalisation temporaire) ;

Vu l'organisation d'une randonnée motorisée « Rallye des Routes du Nord Classic Régularité et Navigation » le dimanche 13 octobre 2019 ;

Considérant que cette randonnée se déroulera sur route ouverte et que les participants seront tenus de se conformer strictement aux dispositions du code de la route.

ARRÊTE

Article 1 :

L'association RRNO Classic est autorisée à organiser une randonnée motorisée le dimanche 13 octobre 2019, et à emprunter le territoire communal de la Ville de Cysoing. Les participants emprunteront la commune de 9h à 11h.

Cette randonnée rassemblera environ 50 véhicules d'époque.

Article 2 :

Cette randonnée ayant lieu sur route ouverte, aucune mesure particulière ne sera prise concernant la circulation et le stationnement. Les participants devront se conformer strictement aux dispositions du code de la route et des arrêtés municipaux réglementant la circulation dans la Ville de Cysoing.

Article 3 :

L'organisateur sera seul responsable du bon déroulement de cette manifestation et sera chargé de veiller à la sécurité des participants.

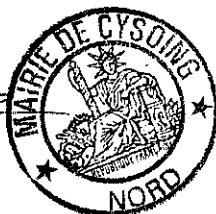
Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Monsieur le Maire de Cysoing, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la mairie de Cysoing, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, affiché et rendu exécutoire. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing et à Monsieur l'Officier du centre de secours de Cysoing.

Publié et rendu exécutoire
Le 28 août 2019

Fait à Cysoing, le 28 août 2019

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER



Le Maire,
Benjamin DUMORTIER

